



CHARTRE DE LA COMMUNE D'ARDON

Dans le cadre de la **Vision Ardon 2040**, la commune s'engage à construire un avenir harmonieux, durable et fidèle à son identité. Pour y parvenir, elle déploie six axes stratégiques traduits en mesures concrètes, mises en œuvre par le Conseil communal avec le soutien de ses collaboratrices et collaborateurs.

Guidée par cette vision, la Commune valorise la responsabilité, le respect, la durabilité, l'efficacité, l'initiative et l'esprit d'équipe, tant auprès de son personnel que dans le service rendu à la population.

Elle applique un système de management du développement, certifié Valais Excellence, ISO 9001 et ISO 14001, garantissant la qualité, la cohérence, la sécurité et le bien-être des collaboratrices et collaborateurs, tout en assurant la conformité et la durabilité de ses prestations.

Axes stratégiques :

ASSURER une gestion financière équilibrée. **DÉVELOPPER** l'économie locale et les infrastructures.

PROTÉGER notre environnement. **ENCOURAGER** la participation citoyenne et le vivre-ensemble.

MAINTENIR le vivre-ensemble. **GARANTIR** des infrastructures modernes et un climat de sécurité.

Certifiée **Cité de l'énergie Gold** depuis 2025, la commune inscrit son développement dans une politique énergétique respectueuse de l'environnement.

La présente charte a été adoptée par le Conseil communal d'Ardon.

Pierre-Marie Broccard

Président de la commune

Emmanuel Bérard

Secrétaire communal

